



## **Conseil du développement industriel**

### **Cinquantième session**

Vienne, 21-23 novembre 2022

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

### **Activités d'évaluation et de contrôle interne**

## **Activités de contrôle interne**

### **Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne**

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport, publié sous la cote [IDB.49/23](#), des informations sur les activités de contrôle interne, conformément aux décisions IDB.44/Dec.3 et IDB.48/Dec.10.

## **I. Rappel**

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume les fonctions de contrôle de l'ONUDI, à savoir l'audit interne, l'enquête et l'évaluation. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'enquête et d'évaluation, le but étant de donner plus de valeur, d'efficacité et d'efficacités aux opérations, au dispositif de contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion axée sur les résultats et à la gouvernance de l'ONUDI. Le Bureau assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies et exécute les travaux de secrétariat du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (Comité de contrôle).

2. La fonction de contrôle interne (qui comprend l'audit interne et l'enquête) est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne<sup>1</sup>, la politique d'audit interne<sup>2</sup> et la politique d'enquête<sup>3</sup>. Elle est également encadrée par le manuel de l'audit interne, ainsi que par les lignes directrices relatives aux enquêtes, révisées le 16 mai 2022<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Circulaire du Directeur général DGB/2020/11, telle qu'approuvée par le Conseil du développement industriel dans la décision IDB.48/Dec.10.

<sup>2</sup> Circulaire du Directeur général DGB/2021/12.

<sup>3</sup> Circulaire du Directeur général DGB/2021/13.

<sup>4</sup> Instruction administrative AI/2022/03.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. Actuellement, cinq postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux sont inscrits au budget au titre des fonctions d'audit interne et d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ; ils sont occupés par le Chef du Bureau, trois auditeurs et auditrices, une enquêtrice et deux membres du personnel d'appui. D'après la formule préconisée par le CCI<sup>5</sup>, l'effectif des administrateurs dans les services d'audit interne à l'ONUDI devrait être compris entre six et 11 personnes, alors qu'il est actuellement de quatre personnes.

## II. Réalisations essentielles en 2021

4. **Renforcement du cadre d'action du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne** : Une étape décisive franchie en 2021 a été la publication des politiques d'audit interne et d'enquête, venant renforcer le rôle de contrôle du Bureau, ainsi que son indépendance, comme le prévoit la Charte du Bureau.

5. **La méthode d'évaluation des risques et des lacunes en matière d'informations factuelles du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne** ainsi que l'univers d'audit et d'évaluation ont été améliorés et alignés sur le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et le programme et les budgets 2022-2023 axés sur les résultats de l'ONUDI, afin de tenir compte des objectifs stratégiques de l'Organisation dans les cinq domaines de résultats. Cela a fourni une base solide pour l'harmonisation du travail du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne avec les domaines stratégiques de l'ONUDI, pour une sélection et une coordination plus efficaces des services d'assurance et pour l'optimisation des complémentarités et la réduction des doubles emplois éventuels entre les différents prestataires d'assurance (c'est-à-dire les services d'audit interne, les services d'évaluation, le Commissaire aux comptes et le CCI).

6. **Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, un conseiller faisant preuve d'agilité dans une période d'incertitude et de changement rapide** : À la suite de la parution, en février 2020, de la stratégie du Bureau pour 2020-2024, qui constitue pour lui un cadre de gestion et de responsabilité essentiel, le Bureau a continué d'ajuster ses activités pour donner plus de valeur à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation et maintenir un alignement stratégique. Malgré les contraintes et les difficultés rencontrées dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), il a conservé son agilité et prouvé que ses services étaient et restaient indispensables pour éclairer la prise de décisions, l'innovation et le changement. Selon la Direction, les missions d'audit ont apporté une valeur ajoutée aux décideurs, permettant d'adopter en temps voulu des mesures et des plans d'action en matière de gestion dans des domaines à risque clefs tels que la transformation numérique, la gestion du personnel et la gestion des risques de fraude.

## III. Vue d'ensemble des travaux de contrôle interne menés par le Bureau

7. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a ajouté de la valeur aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Organisation à l'aide des services d'assurance et de conseil de la fonction d'audit interne. Pour ce faire :

a) **Trois missions consultatives**, dont les rapports ont été publiés en 2021, **ont été entreprises** sur les thèmes respectifs suivants : **compétences de l'ONUDI, enseignements tirés de la pandémie de COVID-19** (mission menée conjointement avec les services d'évaluation indépendante) et **programme de gestion des risques de fraude de l'Organisation**. Ces missions ont servi de base à des plans d'action en matière de gestion liés à la transformation numérique, aux investissements dans les

<sup>5</sup> JIU/2010/5, annexes, tableau 1.

infrastructures, à la gestion du personnel, à la planification stratégique des effectifs et à la gestion des risques de fraude ;

b) L'examen de la **procédure de recouvrement intégral des coûts** du point de vue des assurances a été lancé à la fin de 2021 et s'est achevé en mai 2022. Il a servi de socle à des plans d'action en matière de gestion, qui renforceront la procédure de recouvrement intégral des coûts, de la planification à l'établissement de rapports<sup>6</sup> ;

c) **Sept enquêtes à part entière** ont été menées à bien ; et

d) **D'importantes activités consultatives ponctuelles** ont été menées, des contributions ayant, à ce titre, été apportées notamment à la première version du Manuel des subventions, au projet de politique de l'ONUDI sur la protection des données personnelles, à l'examen de la fonction normative de l'ONUDI, à la mise à jour du plan de continuité des opérations de l'ONUDI, au projet de politique à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, au Manuel des enquêteurs pour la conduite d'enquêtes sur les plaintes pour harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion, à la politique de communication de l'information, à la mise à jour de la politique en matière de représailles et au projet de politique d'exclusion du financement. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a en outre participé en qualité d'observateur à des équipes spéciales et à des groupes de travail, notamment sur l'optimisation des ressources dans le domaine de la coopération technique, ainsi qu'au réseau de coordonnateurs de la gestion des résultats et des risques.

8. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assure qu'au cours de la période considérée, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe intervienne ou l'influence dans l'exécution de ses activités d'audit interne et d'enquête. Toutefois, il convient de signaler que des restrictions sur le plan du budget opérationnel et des ressources humaines ont limité sa marge de manœuvre.

#### IV. Exécution des plans d'action en matière de gestion

9. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a assuré auprès des services responsables un suivi régulier de l'état d'avancement de l'exécution des plans d'action en matière de gestion, qui se présentait comme suit au 31 décembre 2021 : sur un total de 83 plans d'action, 57 avaient été clôturés (47 clôturés : exécutés ; 10 clôturés : la Direction accepte le risque) et 14 étaient arrivés à échéance. Les 12 plans d'action restants n'étaient pas encore arrivés à échéance. Cela représente une amélioration du taux d'exécution, qui a atteint 57 % en 2021, contre 41 % en 2020. Le Bureau continue de suivre l'exécution des plans d'action et appuie la Direction dans ce processus, notamment en coopérant avec la Coordinatrice principale de l'application des recommandations et des plans d'action. Une procédure de renvoi de l'acceptation des risques au niveau supérieur pour les plans d'action en matière de gestion découlant de l'audit interne non encore exécutés a été élaborée et adoptée en novembre 2021.

#### V. Coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes de contrôle

10. La participation active aux travaux des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies s'est poursuivie. Par ailleurs, des consultations ont été organisées avec le Commissaire aux comptes pour parler des plans de travail, élargir la couverture des activités d'assurance et coopérer dans des domaines tels que la sécurité

<sup>6</sup> Les rapports de missions consultatives et de missions d'assurance sont tous disponibles sur l'intranet des missions permanentes.

informatique et le recouvrement intégral des coûts, afin de favoriser une utilisation rationnelle de ressources limitées et d'éviter les doubles emplois.

## **VI. Renforcement de la gouvernance des services de contrôle interne**

11. Les services de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continuent de fournir au Comité de contrôle une vue d'ensemble de leurs activités lors de ses réunions ordinaires, et lui soumettent pour avis leurs plans de travail.

## **VII. Perspectives**

12. Le plan de travail biennal relatif à l'audit interne pour 2022-2023 du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a été approuvé par le Directeur général au début de l'année 2022, sur la base d'une méthode actualisée d'évaluation des risques<sup>7</sup>. Deux audits ont été lancés sur la mise en œuvre et la promulgation de textes administratifs, et sur les accords à long terme relatifs aux achats. Le plan de travail relatif à l'audit interne restera souple et agile afin d'anticiper les risques et les difficultés qui se font jour avec l'évolution des opérations et de l'environnement économique de l'ONUDI.

13. En 2022, le Directeur général a lancé une réforme organisationnelle et une restructuration de l'ONUDI, qui seront dûment prises en compte dans l'examen et la mise à jour des plans de travail du Bureau pour 2022-2023. Il sera également procédé à un examen à mi-parcours de la stratégie du Bureau pour s'assurer que les fonctions d'audit interne et d'investigation de celui-ci répondent toujours aux besoins en matière de contrôle, de responsabilité et d'apprentissage dans le nouveau contexte organisationnel, et que le Bureau continue de contribuer à accroître l'efficacité, l'efficacité et les retombées de l'action de l'ONUDI.

14. Comme l'ont noté le Commissaire aux comptes, le Comité de contrôle et le CCI, l'état des ressources du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continue de limiter sa marge de manœuvre. En effet, aucune augmentation notable des ressources n'étant prévue, les services de contrôle interne ne sont pas en mesure de prendre pleinement en charge, dans le cadre de leur plan de travail, toutes les activités présentant un niveau de risque et de priorité élevé qui ont été recensées. Le Comité de contrôle a notamment souligné qu'il fallait s'employer d'urgence à renforcer les services d'enquête du Bureau en les dotant de ressources et d'effectifs suffisants.

15. Plus que jamais, la capacité des services de contrôle interne et d'évaluation à aider l'Organisation de manière efficace, indépendante, crédible et objective à atteindre ses buts dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'ils reçoivent de l'équipe de direction et des États Membres de l'ONUDI.

## **VIII. Mesure à prendre par le Conseil**

16. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.

---

<sup>7</sup> Voir le paragraphe 6.